

## **INAUGURATION VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011**

### **EHPAD LE PETIT CLOS POITIERS**

Je suis heureuse d'être présente ici aujourd'hui et je souhaite tout d'abord rappeler que l'action en faveur des personnes en situation de handicap est l'une des priorités de la politique sociale mise en place et voulue par le Conseil Général de la Vienne.

Un exemple chiffré pour en mesurer l'investissement : le département consacre 10% de son budget 2011 soit 37 M€, aux actions et interventions pour les personnes en situation de handicap.

Ce nouvel établissement dédié à l'accueil de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique âgées de + de 60 ans disposera de 40 places d'hébergement permanent.

Ce sujet est une préoccupation nationale d'actualité.

Ainsi, nous démontrons dans la Vienne que nous n'attendons pas pour réfléchir, expérimenter et anticiper les orientations nationales....

Nos concitoyens qui souffrent ainsi que les réseaux associatifs qui les accompagnent nous y invitent quotidiennement ...

L'hôpital de jour pour personnes en situation de handicap de Châtelleraut, ouvert au début de l'année 2011, est le dernier exemple de cette méthode.

Le vieillissement est un sujet essentiel, ce n'est cependant pas le seul .

En ma qualité de Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH, je peux apprécier combien les besoins dans le domaine du handicap sont nombreux. Cet établissement ici à Poitiers est donc une excellente nouvelle face à une demande malheureusement toujours plus importante.

Le Conseil général de la Vienne travaille déjà depuis plusieurs années au travers de différents schémas, à la mise en place de projets, de créations ou encore de réflexions afin de prévenir au maximum et dans les meilleures conditions possibles, l'ensemble des questions pour le futur autour des personnes en situation de handicap.

Au delà de cet aspect, la réalisation de cet établissement et la prise en charge de ces personnes entraîne la création de 24 nouveaux emplois répartis entre les soins, la dépendance et l'hébergement. Au niveau du personnel, la direction de l'EHPAD, a favorisé le recrutement d'Aides Médico-Psychologiques (AMP) afin de répondre au mieux à la demande.

Comme je l'évoquais précédemment, le Département participe au financement de ce projet. Ainsi au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), c'est 87 400 € pour l'année 2011 et au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement, c'est 536 100 € pour l'année 2011 qui seront versés.

Enfin, je veux en terminant ce propos remercier le promoteur « la Mutualité de la Vienne », ses responsables et ses équipes, qui s'engagent auprès des personnes en situation de handicap avec notamment les EHPAD de Buxerolles et de Mignaloux-Beauvoir ou encore avec la création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychique (SAMSAH) qui devrait servir de modèle dans le montage et le fonctionnement à d'autres associations locales.

Je souhaite une longue vie à ce nouveau service !